



Déclaration liminaire de la FSU au CTSD du vendredi 23 janvier 2015

Éducation prioritaire

Le Comité Technique Ministériel a présenté le 17 décembre 2014 la nouvelle carte nationale de l'éducation prioritaire qui découle de la loi de refondation de l'école, avec une révision du classement des établissements en Éducation prioritaire et la mise en place d'une nouvelle dénomination REP à la place des RRS et ECLAIR.

Si nous nous félicitons que la situation des départements d'Outre Mer, en particulier Mayotte et la Guyane, ait été enfin prise en compte, il est néanmoins inadmissible qu'en métropole, il s'agisse pour la nouvelle carte nationale d'exclure 24 réseaux de l'Éducation prioritaire (futurs-exRRS), alors même que la paupérisation explose sur tous les territoires français :

- le nombre d'enfants pauvres est passé en France de 15,6% en 2008 à 18,6% en 2012 (chiffres UNICEF).
- près de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté (chiffres INSEE).

Pour l'académie de Grenoble, 5 collèges et leurs écoles entrent dans le classement de l'éducation prioritaire alors que 8 en sortent, avec des traitements variables pour ces 8 derniers et avec confusion entre collège de rattachement et secteur de recrutement pour certaines de leurs écoles.

Sur l'académie de Grenoble, la Ministre de l'Éducation nationale valide ainsi **la perte franche de trois réseaux**, alors même que le taux de chômage et les inégalités ne cessent de s'accroître dans notre académie : taux moyen de chômage en région Rhône Alpes : 7,25% en 2006 (date de la dernière révision de la date de l'Éducation prioritaire), contre 8,6% enregistrés pour le deuxième trimestre 2014 – site INSEE).

La nouvelle carte de l'Éducation prioritaire, en dépit de toutes les grandes annonces du Ministère de l'Éducation nationale, n'est donc qu'un jeu de cartes de redéploiement d'un budget contraint :

- des établissements dont la situation sociale ne s'est pas améliorée sont déclarés sortants et vont de fait, être mis encore davantage en difficulté par la baisse de dotation allouée ;
- des établissements moins en difficulté à l'heure actuelle, vont voir leur situation fragilisée et/ou leurs difficultés exacerbées en raison du redéploiement des moyens.

A l'heure actuelle, le contingent d'établissements REP ou REP+ ne couvre donc pas les besoins.

Le dernier budget Éducation Nationale voté au parlement n'est donc pas suffisant et demande à être abondé en urgence pour rendre cohérentes les annonces du Ministère sur la priorité donnée à l'Éducation Nationale

A ce sujet, la FSU dénonce l'absence de dialogue social en direction des organisations syndicales, l'absence de communication des données statistiques publiques intervenant dans le calcul de l'indice social qui prend en compte les quatre critères suivants : nombre d'entrants avec un an de retard en 6^{ème} (critère contestable par ailleurs), nombre de CSP défavorisées, taux de boursiers (taux 1 à taux 3), ainsi que les éléments de prise en compte de la situation en Zone Urbaine Sensible des établissements.

Il est inadmissible qu'un réel diagnostic des besoins sur le terrain n'ait pas été réalisé en amont de la publication de toute carte de l'Éducation prioritaire.

La FSU réitère donc sa demande :

- d'un véritable dialogue social avec la communication transparente de toutes les données statistiques publiques intervenant dans le calcul de l'indice social utilisé par l'administration tant pour la proposition de la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire que pour la ventilation des dotations en direction des établissements ;
- en conséquence, de la tenue en urgence d'un CTSD Isère sur la question de l'Éducation prioritaire ;

Dotations Globales Horaires 2015

Au niveau national pour le second degré : +2 550 ETP pour le terrain pour + 23 000 élèves supplémentaires. Les nouveaux emplois sont loin de suffire pour répondre aux multiples besoins, d'autant que la crise du recrutement reste sévère. Une grande partie de ces moyens sera de plus consacrée à la mise en place de la pondération en REP+ et au financement des emplois de formateurs. Les moyens restant ne permettront pas de faire face à la montée démographique prévue.

Académie de Grenoble :

+140 ETP (qui accompagnent principalement l'augmentation des effectifs en lycées : +1548 élèves hors post-bac ; + 410 élèves LP et SEP ; + 287 élèves post-bac).

34 ETP sont maintenus pour les collèges au titre de l'Éducation Prioritaire (– 504 élèves en collèges ; + 11 élèves en SEGPA).

Le solde de l'évolution des ETP pour le second degré depuis 2007 reste négatif : – 620 ETP.

En Isère

- **SEGPA** : – 56 élèves ; + 2 ETP

- **collèges** : – 288 élèves ; – 8,8 ETP

10 ETP seraient donc maintenus au titre de l'Éducation prioritaire en collège.

Quelle proportion entre l'évolution démographique et la fuite des élèves dans le privé : ?

Quelles conséquences pour l'avenir des SEGPA avec la mise en place du cycle CM1-CM2-6^{ème} : ?

Base de calcul DSDEN Isère

Alors que les documents du CTA mentionne des seuils d'effectifs de classe (28 élèves en 6^{ème} et 5^{ème} ; 29 élèves en 4^{ème} et 3^{ème}, 24 élèves en REP, 22 élèves en REP+ et 26 élèves pour les établissements sortants de l'Éducation prioritaire), les documents du CTSD Isère ne font état d'aucun seuil d'effectifs, ni pour les divisions, ni pour les groupes (sciences, langues, options,...) et les structures prévisionnelles des établissements ne sont pas communiquées.

L'indice social utilisé par l'administration pour établir la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, et maintenant dans la répartition des dotations n'est toujours pas communiqué.

H/E

Le H/E prévisionnel de l'administration est en très légère augmentation : 1,216 (+0,003) mais ne correspond globalement qu'à application de la pondération dans les deux établissements REP+ du département, et donc sans amélioration notable des conditions d'études et de travail dans les autres établissements.

Dans la répartition proposée actuellement, le H/E n'est que de 1,20138

Sans prendre en compte les indemnités : le (HP+HSA)/E est de 1,188.

Nous sommes encore bien loin du H/E constaté en 2011 : 1,224

60 collèges ont un H/E inférieur à 1,2 soit 62,5 % des collèges de l'Isère.

Indemnités

Les décrets ne sont pas parus : comment discuter de ce sujet sans cadrage arrêté ?

De plus, la répartition même de ces indemnités qui serait arbitrée dans le cadre à l'autonomie des établissements, pose l'aberration que des missions identiques soient rémunérées à des hauteurs différentes dans des établissements différents.

Quoiqu'il en soit, à l'heure actuelle, ce sont des décharges dont les personnels ont besoin dans tous les établissements.

Taux HSA

Le taux d'HSA (HSA/HP+HSA) est de **7,12 %**.

Le taux HSA/HP est de **7,67 %** (pour mémoire : 7,66 % DGH 2014).

Le taux (HSA + IMP/HP+HSA+IMP) est de **8,09 %**.

Le taux (HSA + IMP)/ HP est de **8,80 %**.

La disparition d'heures dans les TRMD, ainsi que le nombre toujours trop important d'HSA préfigure une augmentation des compléments de service, voire des suppressions de postes. Il s'agit à la fois d'une dégradation des services, d'une dégradation des conditions de travail et d'une mise en difficulté pour la stabilité des équipes éducatives et pédagogiques. Quant aux compléments de service générés par la distribution d' HSA dans la discipline, ils sont purement scandaleux et nous continuerons à nous y opposer.

Marge de manœuvre et autonomie des établissements

La FSU conteste la mise en oeuvre de la marge de manœuvre telle qu'elle est proposée par l'administration. C'est un pas inadmissible vers l'affranchissement d'une partie des arrêtés qui organisent les enseignements et les grilles horaire de collège. La disparition de seuils d'effectifs de divisions et de groupes pose la problématique du redéploiement de moyens à budget contraint et nous alerte et alarme quant aux conséquences.

UPE2A et inclusion

+12 ETP au niveau académique.

En Isère, et alors que l'un des piliers de la refondation de l'École est l'inclusion des élèves, la disparition d'heures de FLE, FLScol et d'heures d'enseignement adapté/spécifique attribuées jusqu'alors à ces dispositifs nous alertent.

Deux dispositifs expérimentaux UPE2A sont en place depuis cette rentrée scolaire : collèges Vercors (Grenoble) et Gérard Philippe (Fontaine).

Nous demandons la communication d'un bilan des dispositifs UPE2A existants (implantation, nombre d'élèves concernés, organisation, suivi des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année), ainsi qu'un bilan en fin d'année scolaire 2015 pour les dispositifs UPE2A expérimentaux des collèges Vercors et Gérard Philippe.

À l'heure actuelle, les moyens demeurent insuffisants pour réduire les effectifs dans les classes et améliorer les conditions d'études et de travail.

Nous exprimons encore une fois notre vive inquiétude quant au manque d'attractivité des métiers du second degré, lié à la dégradation des conditions de travail et à une rémunération dévalorisée.

Les personnels demandent une diminution conséquente de leur temps de travail hebdomadaire, des décharges et non des indemnités ou des heures supplémentaires, une revalorisation salariale qui compense les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 30 ans et le gel du point d'indice depuis 2010, et une amélioration des conditions de travail qui passe par une baisse notable des effectifs par classe **dans tous les établissements** au bénéfice de la **réussite de tous les élèves**.

Les attentats perpétrés contre Charlie Hebdo, à Montrouge et Porte de Vincennes ont fait 17 victimes.

Les organisations syndicales, dont la FSU, se sont unies et jointes au mouvement citoyen et républicain pour exprimer leur émotion et leur indignation lors des rassemblements et manifestations immenses organisés partout en France.

Il devient encore plus important aujourd'hui de s'attacher particulièrement à offrir à tous les jeunes un avenir dans la société.

À un moment où l'économie et les choix d'austérité priment sur tous les débats, il est urgent de faire entendre que conforter la démocratie et améliorer le « vivre ensemble » est un défi politique et culturel : c'est tout d'abord faire un choix de société, et donc aussi un choix d'École.

Conditions d'études des élèves, conditions de travail des personnels, emplois, salaires, formation, réforme territoriale, contractualisation,... pour porter encore plus aujourd'hui son projet pour l'École et ses personnels, **la FSU appelle tous les personnels Éducation nationale et les agents territoriaux concernés, à la grève le 3 février prochain.**